



Mutualité Neutre du Hainaut

Votre liberté, Votre sécurité



**Petite enfance
et adolescence**

Naissance - Adoption

Une prime de **350€** est octroyée à la naissance ou lors d'une adoption à la condition que l'enfant soit inscrit à la MNH. Un chèque cadeau est également offert.

Alimentation, confort et soins des bébés

Intervention forfaitaire de **50€** par année civile accordée jusqu'à la veille du 3^{ème} anniversaire pour des produits alimentaires et/ou de soins et confort du bébé (ex: langes, lait, produits de soins). Exclusions : vêtements et jouets.

Soins de santé gratuits pour nos jeunes

Prise en charge des tickets modérateurs légaux des soins ambulatoires (consultations et visites des médecins généralistes et spécialistes ainsi que les prestations effectuées par les dentistes, paramédicaux, kiné et infirmières) pour les enfants, depuis la naissance jusqu'à la veille du 18^{ième} anniversaire. DMG (Dossier Médical Global) obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans.

Vacances pour les jeunes

- **75€** par année civile pour les stages sportifs, culturels, les plaines de jeux, les camps de vacances et les classes de mer, de neige,... Jeunes âgés de 3 à 18 ans.
- **250€** par année civile en faveur des jeunes handicapés pour les séjours organisés comme ci-dessus. Jeunes âgés de 3 à 18 ans. Exclusion : remédiation, échec à l'échec.



Sport

30€ par année civile pour toute affiliation à un club sportif et ce, quelque soit l'âge.

Disciplines autorisées : voir statuts

Cumulable avec notre intervention dans l'affiliation à un club sportif, soit 30 € de plus !

Logopédie

- Sans accord du médecin conseil : **5€** par séance avec un maximum de **375€** par année civile,

- Avec accord du Médecin-Conseil : **3€** par séance avec un maximum de **225€** par année civile.

Limité au montant payé si BIM.

RM : la méthode TOMATIS est assimilée à un traitement de logopédie.

Exclusion : test QI.

Orthodontie

- Avec accord du Médecin-Conseil, jusqu'à **750€** d'intervention:

- **150€** lors du placement de l'appareil,

- **150€** à la 6ième visite,

- **150€** à la 12ième visite,

- **150€** à la 30ième visite,

- **150€** à la 36ième visite,

- Sans accord du Médecin-Conseil:

intervention unique de **150€**.



**Jusqu'à
750€
d'intervention
pour un
traitement
d'orthodontie**

Psychomotricité

12€ par séance avec un maximum de 10 séances par année civile pour les enfants de moins de 14 ans. Séances effectuées par un psychomotricien ou praticien paramédical.

Optique

Intervention de **100€** tous les 4 ans pour l'achat de montures, verres et lentilles (suivant critères ; pas de remboursement si intervention de l'INAMI).

**Jusqu'à 100€
pour l'achat de montures,
verres et lentilles**



Vaccins

- **35€** par année civile pour la fourniture de vaccins.
- **225€** (75€ par injection) lors de la vaccination contre le cancer du col de l'utérus.
(Pas de remboursement si intervention de l'INAMI).

Bilan santé

Prise en charge des tickets modérateurs légaux pour un maximum de **25€** par année civile dans le cadre de la prévention de la mort subite du nourrisson.

Diététique

En cas d'obésité, surcharge pondérale (IMC 25 et +) ou d'anorexie une intervention dans le coût du traitement auprès d'un(e) diététicien(ne) diplômé(e) est accordée sur présentation d'un certificat médical circonstancié.

- **25€** pour un bilan diététique (1 par année civile),
- **12,50€** par séance (6 par année civile).

Contraception

- **40€** par année civile pour la fourniture de pilule contraceptive, anneau vaginal, injection, patch.
- **120€** tous les 3 ans pour le placement d'un stérilet ou d'un implant.

Immunothérapie allergénique

900€ maximum dans les frais de l'immunothérapie allergénique (ITA). Intervention de 60% du prix d'achat, plafonné à **300€** par année civile pendant une période de 3 ans pour autant que l'allergie ait été attestée par un médecin formé en allergologie, spécialiste ORL, pneumologie, dermatologie ou pédiatrie.

Garde d'enfants malades à domicile

Présence d'une personne qualifiée à votre domicile moyennant une intervention de votre part de **12,50€/jour**. Service disponible dès le lendemain pour tout appel avant 11h au 0800/620 56. Conditions : enfants de moins de 12 ans, maximum 5 jours consécutifs et 15 jours par an, certificat médical requis, garde de 7h à 18h (minimum 3h et maximum 11h).

Aide financière pour les enfants hospitalisés

- Une intervention de **300€** est accordée pour l'hospitalisation (quelle que soit l'affection) des enfants de 0 à 3 ans, à raison de 3 interventions par année civile.
- Une intervention unique de **1000€** est accordée pour une hospitalisation de plus de 30 jours d'un enfant né avant terme.
- Une somme de **500€** est accordée par période d'hospitalisation, aux enfants bénéficiaires d'allocations familiales, hospitalisés au moins une nuit dans un service d'oncologie.

Donnons de l'avenir
à leurs rêves avec
l'épargne prénuptiale*

Jusqu'à
125%
d'intérêt !

Constituez une épargne
dès les 14 ans
de votre enfant.

Un capital qui lui sera bien
utile pour débiter dans
la vie lors de son mariage,
de sa cohabitation légale
ou de ses 30 ans!

* Cotisation supplémentaire facultative



Remarques:

- Les remboursements sont liés au paiement des cotisations complémentaires dans le respect des conditions prévues par les statuts de la mutualité.
- Tous les avantages proposés sont soumis au délai de prescription de 2 ans.
- Toutes les interventions sont limitées au prix payé.

**Pour plus de détails,
consultez les statuts sur
www.mut216.be**

La Mutualité Neutre du Hainaut

Tél. : 071/20 52 11

Fax : 071/32 87 98

Web : www.mut216.be

E-mail : contact@mut216.be

Siège social : avenue de Waterloo, 23 - 6000 Charleroi



Mutualité Neutre du Hainaut
Votre liberté, Votre sécurité